

L'an deux mille vingt et un, le 18 février

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

**PRESENTS** : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Nicole BRESTAZ, Jocelyn BAZUS, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX

**POUVOIRS** : Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ

**SECRETARE** : Pierre Eymery

En exercice : 19      Présents : 17      Votants : 18

## **INFORMATIONS GENERALES**

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- La commission ressources du 10/02 a traité exclusivement du budget 2021. La présentation faite a été claire et n'appelle pas de commentaire. La prochaine commission prévue le 10 mars n'est sans doute pas nécessaire mais conservée le cas échéant.
- La campagne de vaccination se poursuit à la résidence autonomie avec la 2<sup>ème</sup> injection le 25 février au matin.
- Les trois gagnants du concours des décorations de Noël seront récompensés lors de la prochaine séance du Conseil municipal des jeunes le mardi 23 février
- L'animation du marché estival le jeudi est relancée à compter de juin en conservant en priorité les exposants locaux
- La commune s'était positionnée sur le dossier de « Petite Ville de Demain ». La candidature n'a pas été retenue en dernier lieu.
- Le projet de jumelage avance. L'étape de concertation de la population est différée en présentiel donc la lettre municipale n°80 présentera la démarche afin de sensibiliser les habitants en leur proposant, via un bulletin réponse, de participer.  
Les réseaux sociaux pourront être utilisés pour assurer du lien et échanger dans l'attente de réunion publique.
- Le SIVU Incendie de la Valdaine s'est réuni le 10 février pour valider les budgets. La participation annuelle au SDIS représente 23,34 €/habitant. Le travail de cartographie pour le schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a également été présenté pour chaque commune à qui il revient de faire valider par la préfecture pour la prise en compte par les services d'incendie.
- L'opération des Mini-jobs est relancée pour l'accueil des jeunes de 16-17 ans pendant les vacances de printemps, été et automne. Les dossiers sont en ligne. La priorité sera donnée aux habitants du village qui n'en ont pas encore bénéficié.
- L'étude de la société « EEPOS » au sujet de la rénovation énergétique des bâtiments est en cours. Le rendu est attendu pour le mois de mars. Il s'agira d'avoir des données sur le remplacement des chaudières fuel. 3 scénarii seront associés au dispositif d'aides potentielles. Suivront des rencontres avec l'ADEME et l'AGEDEN.
- Un recrutement est lancé pour le poste d'animatrice du RAM.
- Le dossier de la voirie communale progresse après consultation des riverains de 4 voies privées. Des retours arrivent progressivement : impasse de la motte castrale (avis suspendu à l'assemblée générale), 8 mai 1945 (favorable), voie de la Fiquelle (attente avis définitif favorable), voie des cités (refus partiel).

- Le Pays Voironnais a adressé un courrier sur les nouvelles modalités de collectes des déchets ménagers. Il est demandé une centralisation des requêtes en mairie afin d'opérer un traitement uniforme pour une réponse globale.
- Information de l'existence d'un groupe de marcheurs ouvert à tous le jeudi après-midi autour de la Combe du Versoud. Le rendez-vous est donné à 14h.
- La réunion des maires de St Sulpice des Rivoires, Velanne et Merlas à propos de l'initiative d'un garde champêtre aura lieu le 2 mars à 19h.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour, il sera proposé un temps de présentation à l'ensemble des élus.
- Lors de la prochaine rentrée scolaire, la semaine à 4,5 jours sera maintenue pour les deux écoles dans la même organisation. La réflexion est à mener collégalement pour la rentrée 2022 car trop court pour statuer dans le délai demandé par l'inspection académique pour 2021.

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

- ✓ *Administratif*
  - ✓ *Désignation d'un conseiller communautaire suppléant*

Madame le Maire indique que cette délibération n'a plus raison d'être et par conséquent retirée.

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

- ✓ *TE 38 : travaux sur réseaux d'éclairage public – tranche n°2*

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 55 319 €  
 Montant total des financements externes : 20 415 €  
 Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 : 1 976 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 32 928 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au TE38.

**Décision** : adopté à l'unanimité

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission de la transition écologique du 08/02/2021  
Rapport de Pierre Eymery et Dominique Govaerts
- ✓ Commission économique du 02/02/2021  
Rapport de Dominique Govaerts
- ✓ Groupe de travail « gestion des déchets » 11/02/2021  
Rapport de Dominique Govaerts
- ✓ Commission des solidarités du 03/02/2021  
Rapport de Nicole BRESTAZ et Claude RIOCHE
- ✓ Commission culture du 03/02/2021  
Rapport de Claude RIOCHE

- ✓ LEADER – Demande d'aide financière pour le réaménagement de l'espace de rencontre intergénérationnelle de la Martinette.

Le dispositif européen Leader permet d'obtenir des financements par l'intermédiaire de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il est géré localement par le Pays Voironnais. Nous avons été informés d'une dotation complémentaire pour laquelle la municipalité souhaite déposer une demande d'aide.

Le Pays Voironnais sollicite les communes afin de connaître les projets pouvant répondre aux critères d'amélioration du bien vivre ensemble.

La requalification du site de la Martinette consiste à aménager des espaces partagés, adaptés aux différents publics qui le fréquentent.

Les objectifs de renforcement du lien social par la pratique diversifiée, d'accès facilités aux services et de préservation du cadre de vie sont recherchés.

Il est envisagé, en plusieurs phases, la mise en place d'un city stade, de jeux pour enfants, d'agrès sportifs, d'un parcours pédestre, la réfection d'un court de tennis, la végétalisation et l'implantation de zones de repos.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'aménagement de l'espace de rencontre intergénérationnelle de la Martinette à hauteur de 100 000 € HT pour effectuer des demandes d'aides financières et autoriser Madame le Maire à signer tout document en lien avec ce projet global d'aménagement.

**Décision** : adopté à l'unanimité

- ✓ CAPV-Convention de prestation de services Unité Exploitation des Espaces Publics

L'Unité des Exploitations des Espaces publics du Pays Voironnais met à disposition des communes ses compétences et ses équipements pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public. Elle apporte ainsi un soutien technique aux communes, des moyens humains et matériels supplémentaires en permettant une mutualisation des équipements.

Au fil des années, la gamme d'équipements proposés s'est étoffée afin d'offrir un service diversifié grâce à une flotte d'engins performants et une équipe d'agents polyvalents et qualifiés pour accompagner les communes dans leurs travaux d'entretien.

Afin de pouvoir bénéficier de ces services, il convient de signer une convention annuelle de prestation renouvelable tacitement chaque année sans aller au-delà du 31/12/2027. Chaque intervention fera ensuite l'objet d'une demande auprès de l'Unité des Exploitations des Espaces publics du Pays Voironnais selon les tarifs en vigueur.

**Décision** : adopté à l'unanimité

- ✓ CAPV- Convention de prestation de services Archives

L'Unité Archives du Pays Voironnais met à disposition des communes ses compétences afin d'assurer une bonne gestion des archives communales. Elle apporte ainsi un soutien technique aux communes.

Afin de pouvoir bénéficier de ces services, il convient de signer une convention pluriannuelle de prestation du 01/01/2021 au 31/12/2026. Chaque intervention fera ensuite l'objet d'une demande auprès de l'Unité Archives du Pays Voironnais selon les tarifs en vigueur.

**Décision** : adopté à l'unanimité